Quelques éléments de langage concernant des sollicitations de familles sur l’enseignement de la sexualité à l’école au regard la nouvelle loi Schiappa

Depuis quelques semaines, de fausses informations circulent sur les réseaux sociaux au sujet de l’éducation à la sexualité.

**Il s’agit de manipulations destinées à inquiéter les familles.**

L’éducation à la sexualité existe dans la loi depuis 2001. L’Education nationale respecte la loi qui veut que trois séquences par an et par niveau soient organisées. Il est aujourd’hui nécessaire d’en préciser les objectifs et les modalités, notamment pour  bien prendre en compte des enjeux comme la lutte contre l’accès des jeunes à la pornographie, le combat contre le harcèlement sexiste et sexuel ou l’égalité entre les filles et les garçons.

Une circulaire va être adressée dans les prochains jours à tous les chefs d’établissement et directeurs d’école pour cadrer l’éducation à la sexualité. Le ministre rencontrera les représentants des parents d’élève et les associations familiales sur cette question.

Si l’on souhaite s’attaquer aux racines du mal que sont les inégalités entre les sexes et les violences faites aux femmes, ce devrait être un sujet à aborder avec sérénité.

En matière d’égalité entre les sexes, l’école doit pleinement jouer son rôle : apprendre à respecter autrui complète les savoirs fondamentaux que sont la lecture, l’écriture et le calcul.

L’Education nationale agit, en la matière, dans le plus grand respect des consciences. Elle fait preuve d’une grande vigilance pour que les enseignements soient pleinement adaptés au niveau d’âge des enfants et respectent toutes les sensibilités.

**Ainsi, à l’école élémentaire, il n’est pas question d’une éducation explicite à la sexualité, ou de transmettre des connaissances prématurées, mais d’insister sur les notions de respect d’autrui, de connaissance de son corps. L’enfance - et la pudeur propre à l’enfance - sont respectées**.